

# Mairie et Voisins Vigilants

La Ville de Serris a adhéré à la démarche Mairie Vigilante. Ce dispositif complète l'initiative "Voisins vigilants et solidaires" pour plus de sécurité et de convivialité dans son voisinage.

## Pour plus de sécurité et de convivialité

Le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires », au travers de sa **plateforme web** [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org), est un **réseau de solidarité de voisinage** qui permet aux habitants d'un même secteur, d'une même rue ou d'une même résidence de **participer à la sécurité de leur cadre de vie**.

Attentifs à leur quartier, les voisins vigilants et solidaires repèrent les événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation avoisinante ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours, etc. Ils les signalent à l'ensemble de leurs voisins en postant une alerte sur la plateforme web ou en envoyant un SMS. Tous les membres de la communauté reçoivent par SMS l'alerte et une notification par mail. Ce dispositif de veille (et non de surveillance) facilite ainsi la lutte contre les incivilités ou les cambriolages par exemple.

La plateforme de communication « Voisins Vigilants et Solidaires » permet aussi aux riverains d'échanger sur d'autres sujets que la sécurité. Grâce aux outils mis en place, ils peuvent par exemple s'occuper de la vie du quartier et améliorer la convivialité entre eux. Libre à eux d'organiser la prochaine fête des voisins, l'arrivée d'un nouveau membre, etc. **Les habitants s'entraident, se soutiennent et se sentent ainsi tranquilisés dans leur environnement.**

## Serris devient "Mairie Vigilante"

**La Ville de Serris a décidé de compléter ce dispositif en adhérant à « Mairie Vigilante »** qui permet à la commune d'encadrer et de structurer la démarche des « voisins vigilants » et d'impliquer les citoyens dans la sécurité du quotidien. « Mairie vigilante » est un outil de communication qui facilite la relation de proximité et de confiance entre les habitants et la Police Municipale (PM). Il favorise en effet, la montée et la descente d'informations et d'alertes entre les riverains d'un secteur défini et la PM.

Ce dispositif déployé en avril 2019, permet également d'avoir une vision en temps réel de l'activité des Voisins Vigilants et Solidaires à Serris.

La mise en place de « Mairie vigilante » impulse une dynamique permettant de renforcer la sécurité, mais aussi de créer du lien social et ainsi améliorer le cadre de vie des Serrisiens.





## LE RÔLE DU VOISIN VIGILANT ET SOLIDAIRE

- › Il est attentif à la vie de quartier.
- › Il veille mais ne surveille pas.
- › S'il constate un fait suspect (camionnette en repérage, faux démarcheur,...) le Voisin Vigilant se sert de la plateforme, de son téléphone portable (application ou SMS) pour prévenir les habitants de son quartier, mais aussi la Police Municipale et la Mairie.
- › En cas de flagrant délit ou de danger immédiat, il prévient toujours la POLICE (17 ou Police Municipale).
- › Il est connecté aux autres Voisins de « communautés » qui correspondent à un secteur défini de la commune.
- › Il est connecté à la Police Municipale et à la Mairie, dont il reçoit les alertes et informations.

### DEVENEZ VOISIN VIGILANT ET SOLIDAIRE :

Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site [www.voinsvigilants.org](http://www.voinsvigilants.org).

À l'inscription, la société vérifie la véracité de l'adresse fournie (justificatif de domicile).

Il peut alors émettre une alerte par SMS, participer aux discussions entre voisins, et utiliser la messagerie (seulement en lien avec les voisins de son quartier et non l'ensemble de la ville).

## DEVENIR RÉFÉRENT VOISINS VIGILANTS ?

- › Le référent est le maillon central du dispositif
- › Il recrute et anime sa communauté.
- › Il est l'interlocuteur privilégié de ses voisins, de l'équipe Voisins Vigilants et Solidaires, et de la Mairie/Police Municipale.
- › Il dispose de droits et d'outils spécifiques : validation des adhésions, délimitation de la communauté, service support utilisateurs...
- › + de sécurité + de convivialité dans votre voisinage

### DEVENEZ RÉFÉRENT :

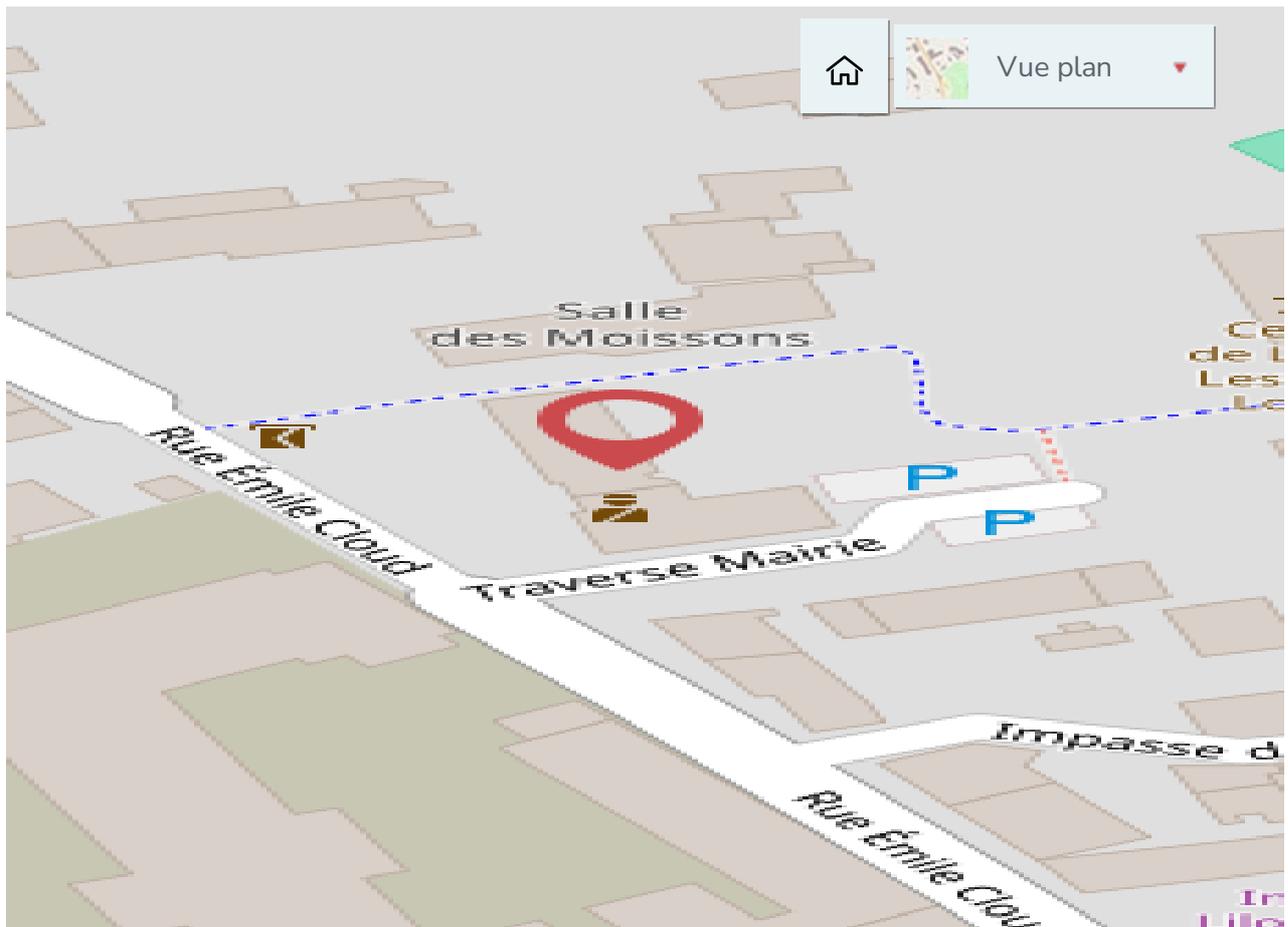
1. Je me rends sur : [www.voinsvigilants.org](http://www.voinsvigilants.org) 
2. Je saisis mon adresse postale et mon courriel

3. Sur la page « Souhaitez-vous devenir le référent de la communauté ? », cliquez sur OUI
4. Deux référents par quartier seront sélectionnés par la Police Municipale

### EN QUELQUES CHIFFRES

- › 200 000 logements voisins vigilants sont recensé sur le site
- › 500 mairies/ polices émettent et reçoivent les alertes

### Situer le poste de police municipale



#### POLICE MUNICIPALE

 [01 60 43 27 15](tel:0160432715)

 Poste de Police municipale -  
12, rue Émile Cloud  
77700 Serris

 [police.municipale@serris.fr](mailto:police.municipale@serris.fr)

[VOIR LE SITE](#)

[EN SAVOIR PLUS](#)



## ALLER PLUS LOIN

- Police Municipale
- Règlementations (parc, chien, dépôt, tonte, etc.)
- Prévention des risques
- Opération Tranquillité Vacances

